

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. M. V. X.

ABONNEMENTS	SUISSE	1 an	6 mois	3 mois
	FRANCE, BELGIQUE	fr. 20	11	6
	ALLEMAGNE, AUTRICHE ITALIE, ESPAGNE ANGLETERRE, HOLLANDE ÉTATS-UNIS	36	19	10

Rédaction et Expédition
 BUREAU : Grand'Rue 10, à Fribourg
 La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

LA HAUTE ÉCOLE RÉPUBLICAINE

(NOTES D'UN ABONNÉ FRANÇAIS)

Les feuilles radicales reprochent parfois aux Congrégations religieuses de faire de la politique sous couleur d'enseignement. Seulement, quand il a fallu étayer de preuves cette allégation téméraire, on n'a jamais pu rien produire, si ce n'est des déclamations fantaisistes. Veut-on savoir qui met la politique dans l'école, et la plus détestable des politiques ? Ce sont les radicaux.

Je viens de lire un compte-rendu de la distribution des prix de « l'institution laïque » de M^{me} Hardouin. Cette solennité était présidée par MM. Henri Maret et Sigismond Lacroix, conseillers municipaux. M. Clémenceau s'était excusé par lettre. On a chanté la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*, au milieu des cris répétés de : « Vive la République ! » Mais voici l'incident le plus caractéristique. Je laisse la parole au *Rappel* :

« Dans un excellent discours, très élevé et très généreux, M^{me} Hardouin a tracé le programme de l'éducation républicaine telle que nous devons la pratiquer pour conserver la République et pour transmettre à nos enfants les vertus mêmes qui ont servi à la fonder.

« Interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements, ce discours s'est terminé par un appel chaleureux en faveur de l'amnistie.

« Les cris de « Vive l'amnistie ! » ont répondu de toutes parts à cet appel. La fête s'est terminée par une quête en faveur des amnisties. »

Que dites-vous de cette directrice d'institution qui pérorait devant ses élèves en faveur de l'amnistie ? Quels cris de fureur si, dans un collège de Jésuites on eût, dans un autre sens, imité M^{me} Hardouin !
 Le *Rappel* expliquait qu'il fallait suppri-

mer l'enseignement religieux, mais le remplacer par « l'instruction civique. »

Le discours de M^{me} Hardouin est-il un spécimen de cette instruction civique ? Qui ne comprendrait la nécessité de supprimer de suite tous les collèges de Jésuites, de Dominicains, d'Oratoriens, de Maristes, pour les remplacer par des établissements selon le cœur et l'esprit du *Rappel* ?

Vous savez que le principe républicain — à la façon de Barbarie — est d'avoir deux poids et deux mesures. Si vous en doutez, je n'aurai pas une peine infinie à vous convertir : les faits vous y aideront.

On n'a pas oublié que le vœu du conseil d'arrondissement d'Avignon contre l'art. 7 a été, sous prétexte d'excès de pouvoir, annulé par un décret présidentiel. On apprend qu'en vertu du principe énoncé plus haut : deux poids et deux mesures, le ministre a félicité le conseil d'arrondissement d'Aix-en-Provence, qui avait émis, au contraire, un vœu en faveur de ce même article.

On a vu également les ministres inviter les conseils généraux à se prononcer sur la loi Ferry, et lorsque la manifestation de ces assemblées s'est dessinée contre le gouvernement, les mêmes ministres se sont hâtés de prescrire aux préfets d'empêcher les conseils d'arrondissement d'émettre des vœux sur le même sujet, alors que la nature de ces conseils est absolument la même, qu'ils ont à s'occuper d'objets analogues et également étrangers à la politique.

Du reste, le sans-gêne ministériel est dans les habitudes républicaines. Avant l'épreuve, il n'y avait pas assez de dithyrambes dans la rhétorique républicaine pour exalter le sens politique des conseils généraux et rendre hommage à « leur patriotisme éclairé ». Les poings sur la hanche, le regard à l'angle de 45 degrés, les écrivains de la presse radicale nous demandaient fière-

ment si le parti conservateur consentirait enfin à s'incliner devant l'imposant verdict des 30.000 communes de France.

Eh bien ! la lumière s'est faite sur ce verdict. Après de nombreux calculs, on a tout à coup découvert que 38 conseils généraux contre 29 avaient repoussé l'article 7. Que disent aujourd'hui les vaincus ?

Écoutez le *Rappel* :
 « LES CONSEILS GÉNÉRAUX NE SONT PAS LE PAYS !!! » Qu'on se le dise !

On demande des nouvelles du braconnier de Meudon. On se demande : As-tu vu le braconnier de Meudon ? comme dans des temps plus prospères on se demandait : As-tu vu Lambert ? sans plus de résultat. Laissez passer les plus pressés.

La presse entière a fait des gorges chaudes de cette lucidité extraordinaire des magistrats instructeurs qui, sans motif plausible et au débotté, avaient déclaré que le coupable était un braconnier, avaient pénétré ses intentions, ses sentiments, avaient comment ce brave homme avait perdu patience à un moment donné, et avaient retrouvé même les traces du lapin, cause de tout le malheur.

Il restait à trouver le braconnier. On ne l'a pas trouvé !

Il paraît même qu'on désespère de retrouver sa trace.
 Est-ce que, par hasard, le « braconnier » de Meudon ne serait pas à Cambrai ? Il n'y aurait rien d'impossible si l'on en croit une dépêche ainsi conçue adressée au *Figaro* :

« Un individu nommé Gustave Ninguaire s'est introduit vers une heure du jour, dans la cour du grand séminaire, au moment où les doyens et les curés qui y sont en retraite, se trouvaient dans le vestibule.

« Il se mit à les insulter grossièrement et lorsqu'on voulut le faire sortir, fou de rage, il s'élança sur un vénérable curé qui essayait

de le calmer, et le frappa si violemment à la figure, que deux dents furent cassées et que, les chairs intérieures ayant été déchirées, le sang jaillit. Un agent de police et plusieurs domestiques du séminaire eurent toutes les peines du monde à se rendre maîtres de ce forcené. »

Point n'est besoin de rencontrer les ecclésiastiques sur la route à l'heure qu'il est ; on s'introduit chez eux, on insulte et l'on frappe..... en attendant mieux.

Quand verrons-nous la fin d'une ère si radicalement républicaine ?

CORRESPONDANCE

Berne, 21 septembre.

Deux questions importantes provoquent en ce moment une agitation un peu factice : ce sont : la révision de l'art. 39 de la Constitution fédérale (le monopole des billets de banques) et le *referendum* contre l'élévation des droits d'entrée sur le tabac. Les deux questions ont eu du moins un résultat heureux qui est de jeter la désunion dans la presse radicale en ce qui concerne le prétendu *Kulturkampf*. Il est vrai que des journaux tout à fait indépendants et fort peu suspects de sympathies religieuses ou politiques, ont déjà depuis longtemps condamné avec une juste sévérité cette imitation malencontreuse de la politique allemande. Il me suffit de citer les noms de la *Berner Volkszeitung* et du *Weinländer*, feuilles qui, quoique protestantes, ont à plusieurs reprises déclaré très clairement que le vieux catholicisme est une entreprise sans avenir, et le *Kulturkampf*, un crime politique qui ne sert qu'à désunir les citoyens suisses et à faire vivre une secte qui n'est ni chair ni poisson.

Il est arrivé dans ces derniers temps que la *Tagwacht* (organe du parti social-démocratique), et le *Grüthliener* (organe très répandu parmi les ouvriers qui sont obligés de s'y abonner), se sont prononcés pour le

dans les chemins fangeux où il avait roulé sa jeunesse.

Une probité suffisante lui valait une estime relative dans le présent ; mais le retour de Monbergier mettait tout en question. Lucien se résolut à suivre l'avis d'Albine, et à sacrifier la moitié de sa fortune au rachat des lettres qui le compromettaient. Il ne lui vint pas à l'esprit que Robert pût refuser une telle occasion de s'improviser millionnaire. L'avarice et la crainte se livraient un rude combat dans l'esprit du banquier, mais il se trouvait alors soutenu par les paroles de sa femme. Il avait l'âme remuée ; tout ce qu'il possédait de cœur se gonflait et éclatait dans sa poitrine. L'espérance d'en finir avec les terribles appréhensions éveillées en lui par la visite de la veille effaçait ses angoisses et souffla sur les mauvaises pensées qui s'étaient amassées en lui pendant la visite de Monbergier.

Celui-ci fut exact le lendemain. Il demeura près de deux heures enfermé avec Lucien, et quand cet entretien fut terminé, quand deux signatures eurent été échangées, Rumisard était devenu l'esclave de son ancien condisciple, le bonheur d'Albine se trouvait à jamais détruit et Dieu seul savait ce que deviendrait le pauvre ange qui s'appelait Rémie.

III

LA RÉDACTION DU « PROGRESSISTE »

Un mois plus tard, M. Jean de Falais était installé dans un appartement modeste, situé

rue de la Bruyère. Une vieille femme le servait. Tout, chez lui, indiquait non pas le puritanisme, mais une grande sévérité de goûts. On ne voyait le luxe nulle part ; chaque objet, quelque simple qu'il fût, indiquait une préférence, une tendance, une idée.

Le bureau qui servait également de salon était meublé de repps vert et de bois noir. La garniture de cheminée était de bronze, et le bloc de marbre de la pendule supportait la statuette du *Penseur* de Michel-Ange.

Ce cabinet de travail avait deux portes ; l'une s'ouvrant sur une chambre à coucher, dont le lit étroit ressemblait à un lit de camp ; l'autre donnant entrée dans une salle à manger assez triste, égayée seulement par des tableaux de nature morte. L'antichambre, étroite et longue, ne contenait que deux chaises et une petite table.

A l'heure où nous retrouvons Robert Monbergier sous le vêtement d'un nom nouveau, et tout occupé de la prise de possession d'une individualité puissante, un certain désordre règne dans ce cabinet de travail d'apparence sévère.

Des livres et des journaux couvrent tous les meubles et s'étaient sur le tapis. Ils n'ont cependant point été jetés de la sorte sans raison, car presque tous sont ouverts, marqués de signets, ou s'entrouvent sous l'effort des feuilles repliées.

Jean de Falais les prend, les compulse, les rejette, les classe, griffonne des notes, résume en mots brefs une appréciation, et se livre au colossal labeur de juger les efforts, les produits et les décadences, faits donnés et subis par notre littérature, pendant les

années qui se sont écoulées de 1848 à 1864.

Le temps est passé des luttes juvéniles où la forme nouvelle du romantisme se débattait dans les langes du classicisme, aussi vieillies que des bandelettes de momie, et sortait jeune, vivace, pimpante, prodigue de fleurs promettant des fruits, d'une bataille dont le résultat ne pouvait être douteux.

Si l'indifférence en matière de religion a envahi tant d'âmes, l'indifférence en matière littéraire les a toutes noyées ; et cependant, sans l'intérêt passionné des masses, sans les fougues de la critique, sans les polémiques ardentes, le goût s'endort, le public se lasse, les vrais littérateurs se découragent, et la place reste aux écrivains vulgaires qui noircissent du papier pour les masses ennuyées.

Les œuvres saines, les romans étudiés, les histoires simples comme la vie ne suffisent plus à des lecteurs accoutumés aux péripéties successives de vingt volumes qui, nécessairement, doivent avoir une suite aussi longue. On ne se contente pas de constellations, il faut des comètes.

Encore, le prétendu roman historique, le livre d'aventures, émaillé de bons coups de lance, de dague ou de stylet, suivant l'époque ou le pays, était-il le moins dangereux de tous les genres et aurait-il pu même exercer une bonne influence sur le peuple, qu'il eût distrait en l'instruisant, si ces livres eussent été faits dans le seul but de faire passer quelques heures charmées par une lecture intéressante et utile. Mais dans presque tous les romans à succès, historiques ou seulement dramatiques, c'est le seigneur qui écrase le serf, le baron qui ruine le pauvre

5 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

LES

CHEVALIERS DE L'ÉCRITOIRE

par Raoul de Navery

II

LE BERCEAU DE RÉMIE

— Je vous le jure.
 — Allons, dit-elle, je reste dans la chambre de ma fille, et je vais employer cette nuit à prier pour vous.
 Le banquier baisa la main d'Albine, et la quitta. Rentré chez lui, il marcha à grands pas, les bras croisés, la tête baissée sur sa poitrine.
 Les paroles de sa femme lui revenaient à la mémoire.
 Il s'étonnait de la grandeur d'âme de cette nature si frêle en apparence. Il admirait la simplicité de cet héroïsme qui s'ignorait lui-même, le désintéressement de cette douce créature, la force virile de cette âme ; et fait tout un retour subit sur lui-même, il eut honte pour la première fois d'avoir trompé cette candeur et entraîné cette chaste femme

monopole des billets de banques, et contre l'élevation des droits d'entrée sur le tabac. Or, des journaux libéraux ont répandu le bruit mensonger que les socialistes et les membres du Grütliverein sont alliés aux ultramontains et aux conservateurs de la Suisse dans cette campagne. Le mérite peu glorieux de cette découverte revient à la *Nouvelle Gazette de Zurich* qui n'avait point d'autres preuves de cette prétendue alliance que le fait de deux journaux catholiques et conservateurs, le *Volksblatt de St Gall*, et l'*Urner Wochenblatt*, qui avaient exprimé, par hasard, sur les deux questions ci-dessus, des idées ayant quelque analogie avec celles de la *Tagwacht* et du *Grüllianer*.

Les trompettes du Kulturkampf, c'est-à-dire les *Basler-Nachrichten*, la *Berner-Post* et le célèbre *Handelscourrier*, n'eurent rien de plus pressé que de reproduire la fautive nouvelle d'une alliance entre les partis les plus hétérogènes. Mais l'organe du Grütliverein n'a pas laissé l'attaque sans réponse. Il a déclaré que les membres de cette société ouvrière n'ont aucune sympathie pour les tendances religieuses des ultramontains; cependant le *Grüllianer* condamne hautement les dissensions sur le terrain ecclésiastique qui ont surgi depuis sept ans dans quelques cantons. Pour compléter la défaite morale des promoteurs du Kulturkampf, la *Zürcher-Post*, journal très libéral et très bien rédigé, a appuyé vigoureusement le *Grüllianer*, en faisant ressortir avec beaucoup d'énergie que les Bernois surtout auraient mieux fait de penser à une réorganisation de leur système judiciaire qui est extrêmement vicieux, et à une répartition rationnelle des impôts, au lieu de faire la guerre aux ultramontains jurassiens, dont la religion catholique romaine est garantie formellement par l'art. 80 de la Constitution cantonale. La *Zürcher-Post* dit encore que c'est une honte de voir un Etat de plus de 500,000 habitants se laisser détourner de sa voie, à cause de 60,000 catholiques romains, de sorte que cet Etat a perdu sept années précieuses dans une guerre sans résultats, guerre qui n'est qu'un acte de violence et d'oppression, exercée par l'Etat contre une minorité de citoyens.

Vous avouerez que cette leçon est rude, mais bien méritée, et que les mensonges d'une certaine presse ont servi à éclaircir la situation. Les soupçons peu loyaux de journalistes désireux d'égarer l'opinion publique ont en pour résultat inattendu de susciter au Kulturkampf des adversaires qui ne sont pas à mépriser. On tombe souvent dans le piège qu'on a tendu à d'autres.

CONFÉDÉRATION

L'avancement de la semaine dernière a été dans le tunnel du Gotthard : du côté de Göschenen de 9^m 60; du côté d'Airolo de 21^m 70; total 31^m 30 Moyenne par jour 4^m 50. A Göschenen, il y a eu un arrêt de 4 1/2 jours pour boisaige de roche éboulée. Restent à percer 947^m.

juif et décime sa famille; le peuple qui pâtit, pleure, saigne et meurt dans les tortures, et la féodalité qui le foule sous son pied chaussé d'éperons.

Les couvents ne semblent être construits que pour renfermer dans leurs cachots des victimes de la volonté paternelle. La robe de moine ne recouvre que des vices, le voile de la chaste fille de Dieu ne cache qu'un visage pâli par les larmes de la honte. Les villes ne s'illuminent la nuit que des lueurs des bûchers de l'Inquisition; et pour jeter sur ces récits faussés, ces caractères incompris, ces personnages travestis, le prestige d'une réalité qui double la vie des œuvres littéraires, on a le soin d'ajouter : « roman historique. »

Et la foule, qui n'a ni le temps, ni les moyens, ni l'instruction nécessaires pour chercher la vérité dans cet amas de mensonges prend en haine tous les pouvoirs, en mépris toutes les croyances, et conclut que depuis l'origine des siècles elle est vouée à l'oppression, quand on ne la pousse pas au martyre.

Le roman de tendances est né presque en même temps que ces romans de cape et d'épée portant sur leur écu de gueules une coupe de poison et un poignard; celui-ci s'est résumé le plus souvent dans trois cents pages. Ce sont des dialogues de vivants coupés par une action presque insignifiante. Il y a lutte non plus corps à corps, mais intelligence contre intelligence. On se bat à coups de systèmes. Le prétendu fort cherche inévitablement à saper les croyances du faible. C'est toujours l'histoire du pauvre racontée par le prophète Nathan : ce pauvre ne possède qu'une brebis, le riche la lui dérobe.

On annonce différentes modifications dans la composition du corps diplomatique accrédité à Berne.

M. Horace Rumbold, secrétaire pendant plusieurs années de la légation britannique, puis ministre d'Angleterre, va remplir les mêmes fonctions à Buenos-Ayres. Il sera remplacé par M. Vivian, ancien consul et agent anglais en Egypte.

M. le général Kolzebe, ministre de Russie, a demandé et obtenu sa retraite.

M. le vicomte de la Vega, ministre d'Espagne, enfin, va prendre un congé qui sera fort long, dit-on, s'il n'est définitif.

NOUVELLES DES CANTONS

Berne. — Le lieutenant colonel Meley, de Berne, qui était parti il y a quelque temps pour une course de montagne et qui n'avait pas reparu, est mort d'un accident sur le Ganstrist tout proche de la frontière fribourgeoise.

Neuchâtel. — On nous annonce, dit l'*Union libérale* que, du samedi 13 jusques et y compris samedi 20 courant, soit pendant huit jours, il n'y a pas eu un seul décès annoncé à l'état civil de la circonscription de Neuchâtel-Serrières. Il y a bien longtemps qu'un pareil fait, certainement remarquable pour une agglomération de tout près de 15,000 habitants, ne s'est produit.

— On écrit de Cortaillod au *Vignoble* : « Une découverte qui sera époque dans l'histoire des lacustres, vient d'être faite au Petit-Cortaillod, par MM. Bertrand, Perrenoud et François Addor, amateurs de pêche de cette localité.

« Il s'agit d'un pilotis lacustre de l'âge de la pierre, qui mesure 4^m,65 de hauteur, et dont la forme est des plus remarquables.

« C'est une colonne en bois de pin surmontée d'un chapiteau; sous la saillie de ce chapiteau se trouvent cinq ouvertures parfaitement taillées, assez grandes, qui correspondent avec d'autres ouvertures placées sur le rebord du piédestal de la colonne.

« Le chapiteau est de forme conique, la partie intermédiaire est parfaitement arrondie à la hache, le socle cylindrique est posé d'aplomb, de sorte qu'en face d'un pareil instrument les pêcheurs ont cru qu'ils avaient découvert une idole lacustre !

« Ce pilotis a fait travailler l'imagination des notabilités en science archéologique : les uns veulent y voir un instrument destiné à attacher les bestiaux, d'autres une machine à faire courber les arcs de nos ancêtres; cette dernière supposition est assez naturelle lorsque le visiteur examine ces ouvertures correspondantes, placées à une distance suffisante pour de grands arcs, et creusées en inflexion recourbée dans l'intérieur.

« La pièce est dans un bon état de conservation, quoique la partie intermédiaire soit légèrement crevassée. Cet objet curieux sera déposé au musée de Boudry, dont il ne sera pas la moindre attraction. »

Genève. — On lit dans la *Tribune* de samedi quelques lignes que nous allons citer.

La brebis du prolétaire, de l'ouvrier, du mendiant, c'est sa foi simple, naïve, qui s'aligne dans la prière quotidienne, dans l'office du dimanche, que soutient la vue du crucifix et la parole du prêtre.

Mais ce riche qui a dévoré beaucoup de livres, effleuré toutes les philosophies, passé auprès de ce Lazare de l'esprit et lui volé sans remords la foi qui le consolait.

A chaque écrivain qui emploie ses forces et son talent à ruiner dans l'âme de son frère l'édifice de la confiance et de l'amour, ne pouvons-nous lancer la sanglante et terrible apostrophe qui fit tomber à genoux David humilié ?

Ces livres de controverse s'occupent le plus souvent de la condition de celui qui travaille. Le riche et le maître se rendent sans fin coupables d'exaction. L'ouvrier n'est qu'une machine, la fille pauvre s'attelle à la couture pour y gagner de l'eau et du pain; et si l'artisan ose quitter l'atelier, se croiser les bras et regarder son maître, s'il a l'audace de se mettre en grève, la prison l'attend. De quel droit prétend-il cesser d'être corvéable ?

La noblesse reçoit toutes les pierres de la lapidation, le travailleur s'endort dans une apothéose.

En lisant ces livres, l'ouvrier doit souvent enfoncer ses doigts dans ses cheveux, relever les manches de sa chemise jusqu'au coude et murmurer : Si ce temps était venu !

Sur la foi de ces œuvres impies, décourageantes et malsaines, le souffle révolutionnaire s'élève. Au lieu de prendre plaisir à s'entourer de sa femme et de ses enfants, cher repos des jours de labeur, l'ouvrier de Paris va discuter des intérêts imaginaires et

Elles montrent la façon singulière dont la population protestante entend le terme de Jéhu. C'est l'antipode de la vérité. Les cantons catholiques sont plus conséquents en appelant le jour en question *fête d'actions de grâces*. Voici les indications données par la *Tribune* :

Si l'on ignorait que c'est demain la grande solennité du Jéhu fédéral, on l'apprendrait par la tournure des annonces de la *Feuille d'Avis*. Les restaurateurs et cafetiers de la banlieue dressent déjà leurs tables et font leurs provisions pour cette journée. Aussi quels alléchants prospectus dans les pages souvent prosaïques de la *Feuille d'Avis* ! Les mets les plus exquis et les vins les plus fins attendent les promeneurs à l'abri des plus frais ombrages. L'eau vous vient à la bouche à la lecture de ces réjouissantes promesses. Et ce n'est encore rien que le dîner à trois francs, avec tous les hors-d'œuvre de la création, les poissons, entrées, deux légumes, volaille, salade, desserts assortis et vins du meilleur cru; on vous servira encore une vue splendide et un bal champêtre.

Pauvre Confédération ! il suffit qu'elle annonce un jéhu solennel pour que tout le monde se prépare à des repas homériques. Il vaut mieux, décidément, que les gouvernements ne touchent pas à la religion.

— M. l'abbé Ducimetière, nommé par Mgr Mermillod curé de la paroisse du Grand-Saconnex, à la place de M. Babel, décédé, a pris possession, dimanche dernier, de la modeste grange, transformée en chapelle depuis les usurpations du schisme. Les fidèles étaient très nombreux à la messe, et les larmes ont coulé à l'éloquent discours du nouveau curé. La jeunesse a voulu témoigner sa joie par les détonations des boîtes. Sans oublier les services du vaillant prédicateur, la paroisse du Grand-Saconnex paraît très satisfaite du choix qui a été fait en sa faveur, dans la personne de M. Ducimetière. Elle se montrera fidèle à ses antécédents et répondra dignement, on peut en être sûr, au zèle et à la piété de ce jeune prêtre.

CANTON DE FRIBOURG

L'organisation des écoles par quartiers a provoqué en tout les observations de cinq pères de famille, dont trois appartiennent au quartier de la Neuveville, et deux au quartier de l'Auge. On avouera que jamais réforme n'aurait obtenu un accueil aussi généralement favorable et aura été réalisée avec aussi peu d'opposition.

Le *Confédéré* prétend que le conseil communal aurait laissé au Directeur des écoles la compétence pour admettre dans les écoles du Pensionnat les enfants des quartiers inférieurs, si les parents en faisaient la demande. Nous avons de la peine à croire à une décision qui outrepasserait les pouvoirs du conseil communal; celui-ci n'a pu déléguer au Directeur des écoles une compétence qu'il n'a pas lui-même.

se répéter si haut et si souvent qu'il est malheureux, qu'il finit par le croire.

Ce sont les livres de ce genre qui font sortir les barricades de terre.

Mais l'on trouva sans doute encore que ceci n'était point assez. Il ne suffisait pas de dénaturer l'histoire, de peindre la société avec de fausses couleurs, pour achever l'œuvre démoralisatrice et empêcher le retour vers les principes éternels du droit et de la raison; il fallait ruiner l'empire de la foi catholique, mettre la hache dans le bois de la croix, éteindre le virginal croissant sur lequel posent les pieds de Marie et crier, non plus : *Ecrasons l'infâme* ! avec Voltaire; non plus : *Ecce homo* ! comme Pilate; mais : « Voilà le prophète ! »

De Dieu, il n'y en a plus. — Dieu ! qu'est-ce ? — Une idée, une abstraction; un principe d'ordre, si vous voulez; et encore ! La puissance progressive du temps a dû suffire à la coordination de cet univers si important dans son ciel étoilé, si terrible dans ses océans tempêteux, si beau dans sa terre féconde, si merveilleux dans la nature humaine.

Mais vous tenez à cette force créatrice, à ce principe primordial, à cette parole du *fiat lux* ! à cet esprit de Seigneur passant sur les eaux, à ce souffle qui féconde la fange pétrie et lui donne une âme ? — Soit ! en dégageant de toutes les figures orientales le récit de la Bible, nous vous accordons qu'il existe un Etre, père et créateur des êtres.

Cela doit satisfaire votre intelligence et suffire à votre cœur.

(A suivre.)

En effet, l'organisation des écoles par quartiers est l'œuvre commune du conseil communal et du conseil d'Etat qui a fourni un local (le Schiffhaus) et un subside. Cette organisation a été, conformément à la loi, approuvée par le conseil d'Etat. Dès lors, il n'appartient pas au conseil communal seul de revenir en arrière et de miner l'institution des écoles de quartiers par des concessions arbitraires aux caprices de quatre ou cinq pères de famille.

Ajoutons que ce serait un acte de déplorable administration que de plier ainsi la règle aux fantaisies de quelques rares particuliers. Si vous autorisez les enfants de la Basse Ville à fréquenter les écoles du Pensionnat, de quel droit empêcheriez-vous des enfants du Bourg d'opter pour les écoles de l'Auge ou de la Neuveville ? Les empêcheriez-vous, quand ils auraient été puisés par un maître, de demander à aller dans une autre école ? Ce serait l'anarchie administrative : les fonctions du Directeur des écoles seraient impossibles, il n'y aurait plus de marche régulière et progressive dans nos écoles.

Jusqu'à ce moment, aucun enfant n'a été indûment admis dans des écoles qu'il n'a pas le droit de fréquenter. Nous sommes persuadés que le cas ne se présentera pas. Mais à la première irrégularité qui se produira, nous saurons faire l'œuvre de la presse qui est de dénoncer les actes arbitraires et de faire appel à l'opinion et à la fermeté du gouvernement.

Le *Confédéré* prétend que les écoles des bas quartiers sont confessionnelles. C'est là une assertion fautive. Les écoles des bas quartiers sont communales et publiques, comme celles du Pensionnat. Les unes et les autres sont régies par la loi du 24 novembre 1874. En fait, des enfants protestants se sont présentés pour fréquenter l'école de l'Auge.

Qu'après cela les amis du *Confédéré*, sous prétexte d'éviter l'enseignement confessionnel, envoient leurs enfants à l'école protestante, libre à eux; ils se montreront ce qu'on les savait depuis longtemps. Mais on ne peut, pour faire plaisir à un si petit nombre d'énergumènes, compromettre le succès d'une réforme ardemment souhaitée depuis si longtemps par tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de l'instruction de la jeunesse dans la ville de Fribourg. Une réforme qui a comblé les vœux de plus de 200 pères de famille ne saurait être remise en question parce qu'il y a eu tout cinq opposants.

Le *Confédéré*, à qui il faut décidément s'adresser pour avoir des nouvelles du *Bien public*, nous apprend que ce dernier journal paraîtra, à partir du 15 octobre prochain, au prix de 12 fr., à l'imprimerie Hoesler. La rédaction serait confiée à M. Laurent Fragnière, ancien rédacteur et actuellement encore l'un des propriétaires du *Chroniqueur*. M. Maurice Ramy ferait la cuisine du nouveau journal.

Sous toutes réserves.

Passant dimanche matin dans le Gliboux, je sentis mon attention attirée par le joyeux carillon des cloches. J'arrive au Châtelard : de gracieuses décorations ornent l'église. J'apprends bientôt qu'un jeune P. Capucin, R. P. Albéric, va célébrer le Saint Sacrement de la messe, pour la première fois dans sa paroisse natale. Son frère dont le zèle est connu, le R. P. Hippolyte, prêche en cette circonstance.

Cette même famille compte encore une religieuse parmi ses membres. Etouffé déjà et dans l'admiration, j'apprends, en outre, que deux filles de la paroisse avaient, il y a un mois, émis leurs vœux à Ingenhohli, et qu'une troisième venait de prendre l'habit religieux à Montorge. Voilà bien les précieux fruits que produit encore l'esprit fondement chrétien dont nos populations demeurent pénétrées. Puissent-ils, avec la grâce de Dieu, multiplier chaque jour, et réjouir ainsi l'Eglise au milieu des tribulations présentes.

Le Comité de la Société romande des apiculteurs fribourgeois convie les membres sociétaires et les amis de l'apiculture, bres sociétaires et les amis de l'apiculture, à une quatrième réunion annuelle, fixée au 13 octobre prochain, à 1 heure, à l'école normale de Hauterive.

Ainsi qu'aux réunions précédentes, il sera traité de questions pratiques importantes, telles que : les soins à prendre pour procurer un bon hivernage; visite d'un rucher; la ruche à adopter, etc. Pour être fidèle à son programme, le

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté)

Paris, 22 septembre.

La journée du 21 septembre a été d'une abondance luxuriante en discours et en banquets. De l'est au midi, les trompettes municipales et militaires ont fait retentir l'hymne national, cher au cœur de M. le général Mesley et de M. Louis Blanc.

Nous aurons l'occasion de revenir sur les discours des ministres et autres orateurs politiques, et sur la scandaleuse manifestation révolutionnaire qui s'est produite, à Marseille, en faveur de l'amnistie.

Tandis qu'une foule en délire, composée de cinq à six mille rôdeurs de la Cannelière, chantait le landau de M. Louis Blanc, au cri de *Vive l'amnistie!* et en chantant la *Marseillaise*, le *Chant du départ*,... Cinq cents citoyens parisiens fêtaient, dans diverses salles démocratiques, en vidant pas mal de litres et expectorant énormément de bêtises, l'anniversaire de la proclamation de la grande République!

Parmi ces politiciens de bas étage qui mangent le veau et la salade traditionnels, caressant les souvenirs lugubres des sanglants épisodes de la première république, brillant des amnisties. Au banquet du Salon des familles, on remarquait un fauteuil d'honneur vide! Il était destiné à un citoyen ordonnateur que la clémence de l'opportuniste n'a pas encore songé à rappeler de Nourmé!

Les amis de M. Gambetta accusent formellement M. Jules Simon d'avoir communiqué au *Figaro* sa conversation avec le rédacteur du *Whitehall Review*, seule façon, disent-ils, d'expliquer la coïncidence des deux publications. En résumé, on est de plus en plus monté contre M. J. Simon dans le camp opportuniste.

De ce côté également on déclare à qui veut l'entendre que le rétablissement du scrutin de liste est chose absolument arrêtée et qu'il n'y aura de résistance à cette grave réforme que chez un petit nombre de députés qui mettent leur intérêt personnel au-dessus de celui de la République.

Enfin, il y aura de la résistance; c'est ce que nous prévoyions. On verra bien si elle sera aussi faible qu'on le prétend.

On remarque qu'au lendemain du jour où a été répandu le bruit du voyage de M. Gambetta à Londres, la *Republique française* a publié un article des plus désohilants pour le cabinet Beaconsfield. Le même jour, les *Débats* repoussaient agréablement les avances de la Russie. On le voit, la politique du Palais-Bourbon et celle du quai d'Orsay sont aussi habiles l'une que l'autre.

Nous avons en même temps que le programme opportuniste des ministres, le programme radical et socialiste de M. Louis Blanc; ce programme est développé et propagé par les groupes socialistes parisiens; voici le résumé édifiant de leurs dernières propositions.

1° Nécessité de poursuivre la scission absolue entre les ouvriers et les bourgeois, même les bourgeois radicaux;

2° Demander le développement absolu des facultés physiques, morales et intellectuelles de tous les êtres humains;

3° Exiger que le fruit intégral du travail soit garanti à chacun par la possession collective du sol et de tous les instruments de production;

4° Enfin, proclamer la nécessité de l'union des communes et des corporations, et leur fédéralisme dans la République sociale et universelle.

5° Ce que nous voulons, c'est l'égalité sociale garantie par l'appropriation collective du sol et de tous les instruments de travail.

6° Tout honnête homme accorde le respect aux vaincus de la troisième défaite du prolétariat (la Commune).

pagne actuelle, retourné complètement leur façon de procéder. L'an dernier, et où nous étions un peu pourvus, ils écrasaient les cours en offrant à tout prix; cette année, connaissant l'étendue de nos besoins — leurs émissaires ont parcouru soigneusement nos provinces — ils sont les premiers à pousser à la hausse, par petits bonds de deux ou trois cents (10 et 15 centimes les 35 kil.). Certains pessimistes pronostiquent déjà les cours de 34 ou 35 fr. les 100 kil.

P.-S. — Il paraît que le garde des sceaux vient de donner l'ordre de poursuivre disciplinairement devant la Cour de cassation M. Marion Brézillac, juge au tribunal civil de Toulouse, qui avait assisté, il y a quelque temps, à un banquet légitimiste dans lequel il a porté un toast au « roi ». Est-ce là la liberté sous la République athénienne?

France. — Dimanche, au petit Fresque à Bordeaux, a eu lieu un banquet à cinquante centimes par tête. Blanqui y assistait avec sa sœur et environ 2000 personnes. M. Périllon a fait une allocution en prenant pour texte le célèbre anniversaire du 21 septembre. M. Dutax, organisateur de la réunion, a prononcé un discours socialiste qui a été froidement accueilli. M. Roche, après une exorde historique, a dit que le véritable but de la réunion était la fondation du journal la *Voix du Peuple*, organe blanquiste. M. Bertin, avocat, a exposé un moyen pratique de fonder ce journal: il a invité les assistants à souscrire immédiatement des actions de 50 fr., dont 5 fr. payables séance tenante. Quelques personnes ont répondu à cet appel. M. Roche a reparu à la tribune afin d'excuser Blanqui de ne pouvoir prendre la parole pour raison de santé. La réunion s'est séparée à 5 heures en chantant la Marseillaise.

— M. Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, a décliné l'invitation qu'il avait reçue des légitimistes d'assister à un banquet qui aura lieu le 29 septembre, à Chambord, pour fêter l'anniversaire de la naissance d'Henri V. Dans sa lettre, il dit entre autres:

« Faire asseoir en cette circonstance à côté des chefs du parti légitimiste, un modeste journaliste qui n'a d'autre mérite que de traiter sérieusement des questions sérieuses, ce serait dire implicitement que l'accord est fait, non pas un accord vague et général, mais un accord formel et précis, pouvant servir de base à une action politique. Or je suis obligé de constater qu'un tel accord n'existe pas et paraît même plus éloigné que jamais. »

— L'année 1880 va donner lieu à trois séries d'élections importantes.

Il y aura d'abord au mois de mai le renouvellement par moitié de tous les conseils généraux de France. Il y a environ 1,500 conseillers généraux à réélire ou à remplacer. Il y aura à la même époque le renouvellement par moitié des conseils d'arrondissement dans tous les départements. Le nombre des conseillers soumis à ce renouvellement est d'environ 1800.

Enfin en novembre 1880, il y aura lieu de procéder au renouvellement intégral de tous les conseils municipaux de France. Ces conseils élus en effet le 6 janvier 1877, auront trois années de mandat et conformément à la loi municipale d'avril 1871, verront leurs pouvoirs expirer.

Il y a, en chiffres ronds, 36000 conseils municipaux comprenant environ 400,000 membres.

Mais, il y a plus, les conseils municipaux une fois renouvelés, il faudra renommer les maires. Ces magistrats sont élus, en effet, par les conseils municipaux et ont des pouvoirs égaux aux leurs en durée, dans toutes les communes qui ne sont ni chef-lieu de département, ni chef-lieu d'arrondissement, ni chef-lieu de canton, c'est-à-dire dans 33000 communes environ sur 36000.

Dans les 3000 autres communes, c'est le gouvernement qui nomme les maires; même, dans ce cas, il devra leur donner, l'année prochaine, une nouvelle investiture.

Angleterre. — Le *Times* reçoit de Paris la dépêche suivante: On croit que l'entrevue de M. Waddington et de lord Salisbury au sujet de la question égyptienne est très satisfaisante.

L'opinion de lord Salisbury paraît être qu'il est prudent désormais d'empêcher un malentendu entre la France, l'Angleterre et le *Tewilk*, afin de faciliter la solution des difficultés pendantes.

Autriche-Hongrie. — La *Revue du Lundi* contient un article consacré à la visite du prince de Bismark à Vienne dans lequel il est dit, entre autres:

« Il s'agit de quelque chose de plus que d'une visite de simple courtoisie à M. Andrassy. La présence de M. de Bismark

servira à donner une nouvelle force à l'alliance de l'Autriche et de l'Allemagne. Quant à savoir si la situation actuelle, avec son caractère d'instabilité, est de nature à inspirer d'assez graves inquiétudes pour qu'il soit nécessaire d'y mettre un terme par des conventions positives, c'est là une question sur laquelle nous ne possédons pas des renseignements qui permettent à la presse de la discuter en pleine connaissance de cause. Il ne s'agit pas de faire une démonstration politique, mais d'obtenir de véritables garanties de paix; telle est la tâche des hommes d'Etat de l'Allemagne et de l'Autriche, et c'est aux questions concernant la définition et la sauvegarde de ces intérêts que sera en première ligne consacré l'échange de leurs opinions. »

— Une lettre de Vienne adressée à la *Gazette de l'Allemagne du Nord* par une haute personnalité qualifiée la visite du prince Bismark à Vienne comme un signe d'amitié cordiale non pas seulement entre lui et le comte Andrassy, mais aussi entre les deux Etats qu'ils représentent.

Mais, d'autre part, la supposition qu'il s'agirait de la conclusion d'un traité d'alliance offensive et défensive austro-allemande n'est qu'une simple conjecture, et il est absolument faux d'attribuer à l'entente austro-allemande un caractère provocateur. Cette visite en particulier ne saurait nullement donner ombre à la Russie qui est animée d'idées loyales à l'égard du traité de Berlin; elle ne peut avoir le caractère d'un sérieux *memento* qu'à l'égard du panslavisme qui dissimule sa mauvaise humeur sans renoncer à ses projets.

— On mande de Vienne au *Standard*: Le comte Andrassy a déclaré que l'empereur d'Autriche est disposé à conclure une alliance défensive avec l'Allemagne. Le prince de Bismark a déclaré que l'empereur Guillaume lui avait donné une autorisation analogue.

Allemagne. — Si M. de Bismark a retardé d'un jour son départ de Gastein pour Vienne, ce n'est pas, comme on l'avait dit, pour cause d'indisposition, mais à cause des négociations avec le nonce apostolique, Mgr Jacobini. Voilà ce que prétend la *Gazette de Cologne*, laquelle affirme en outre que les dites négociations « auraient abouti à une entente préliminaire. » Faudrait-il désormais se laisser aller à l'espérance?

Ne nous pressons pas trop. En même temps que l'Agence Havas nous mande le départ de Mgr Jacobini après cinq jours de conférences avec M. de Bismark à Gastein, elle nous transmet le télégramme suivant:

« Une dépêche de Deutschkron (province de Prusse) publiée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, annonce que le tribunal de cette ville a jugé l'affaire de Mgr Ledochowski, qui était poursuivi pour avoir violé les lois de mai en décrétant l'communication majeure contre le prieur Likak à Schrotz.

Mgr Ledochowski a été condamné à 2,000 marcs d'amende et éventuellement à 70 jours de prison et aux frais. »

Voilà qui jette du froid dans les pensées optimistes. Il faut attendre encore.

Afghanistan. — Voici, d'après les journaux de Londres, quelle est la force et la position des troupes anglaises sur la frontière de l'Afghanistan: Ces troupes sont divisées en trois corps distincts. Le premier est échelonné le long de la route principale de l'Indus à Caboul, route qui va d'Attock à Jellalabad par le défilé de Khaïber. Son avant-garde est à Lundi-Khotal, à 10 milles de Caboul.

La partie centrale de l'armée est campée dans la vallée de Kouroum, et son avant-garde est au sommet du défilé de Shatur-Gardan, à une cinquantaine de milles de Caboul.

La troisième partie des troupes est réunie près de Candahar, à 300 milles de Caboul en ligne droite. Comme on ne peut pas espérer que cette dernière armée prenne une part directe à la marche des troupes anglaises contre Caboul, bien qu'elle puisse favoriser les opérations en empêchant l'insurrection qui menace d'éclater dans les pays environnants, il suffit de faire remarquer qu'elle se compose, d'après les dernières dépêches, d'un bataillon et demi d'infanterie anglaise, de deux bataillons et demi d'infanterie, de deux régiments de cavalerie et de trois batteries d'artillerie indigènes, c'est-à-dire en tout d'environ 5000 hommes qui se trouvent à Candahar sous le commandement du général Palliser, et de quatre bataillons et demi d'infanterie, un régiment de cavalerie et deux batteries d'artillerie qui sont à Pishin, à 120 milles au sud-est de Candahar.

L'armée qui entrera la première à Caboul est la colonne qui descendra de Shatur-Gardan. Lorsque la nouvelle du massacre est arrivée aux avant-postes, les troupes de la vallée de Kouroum se composaient d'un escadron de cavalerie, de quatre batteries d'artillerie et de trois bataillons d'infanterie anglaise, de six régiments d'infanterie indigène et de trois régiments de cavalerie indigène. L'avant-garde de ces troupes est à Ali Khel, à 25 milles à l'est du sommet du défilé de Shatur-Gardan, et à 75 milles de Caboul.

A Kohat, à plus de 100 milles à l'est d'Ali-Khel, il y avait trois régiments d'infanterie indigène et un régiment de cavalerie indigène, tandis qu'à Rawoul-Pindi, à environ 100 milles à l'est de Kohat, et sur la rive de l'Indus la plus rapprochée de Caboul, il y avait un régiment de hussards, deux batteries d'artillerie, deux bataillons d'infanterie anglaise, un régiment de cavalerie et deux régiments d'infanterie indigènes.

Il est impossible de savoir dès à présent avec exactitude quelle est la quantité des troupes de l'arrière-garde qui est à Kohat et à Rawoul-Pindi, qu'on enverra à l'avant-garde pour prendre part à la marche sur Caboul.

D'après une dépêche, l'effectif des troupes de la vallée de Kouroum sera porté à 12,000 hommes, et d'après une autre dépêche, les troupes commandées pour aller rejoindre l'avant-garde sont le 67^e, le 72^e, et le 92^e régiment d'infanterie anglaise, le 5^e régiment Ghorkas, le 23^e régiment de pionniers du Punjab, un escadron du 9^e lanciers, le 12^e et le 14^e régiments de lanciers du Bengale; la 7^e compagnie de sapeurs et trois batteries d'artillerie dont une de montagne.

D'après d'autres informations, les troupes chargées de marcher de Shatur-Gardan sur Caboul seront divisées en trois brigades commandées par les généraux Massy, Macpherson et Baker, placés eux-mêmes sous les ordres du général Roberts. Quant aux troupes échelonnées le long du défilé de Khaïber jusqu'à Lundi-Khotal, elles se composaient, le 6 de ce mois, de deux batteries d'artillerie, deux bataillons d'artillerie anglaise, un régiment de cavalerie indigène et quatre bataillons d'infanterie indigène, tandis qu'à Peshaver et à Nowshra, à environ 20 milles à l'est de l'entrée du défilé de Khaïber il y avait quatre batteries d'artillerie, trois bataillons d'infanterie anglaise, trois régiments de cavalerie indigène et cinq bataillons d'infanterie indigène.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

VIENNE, 23 septembre.

Le prince Bismark a eu cette après-midi une audience de trois-quarts d'heure de l'empereur.

A 3 heures, l'empereur a fait au chancelier, à son hôtel, une visite qui a duré une demi-heure.

A 4 heures 1/2 a eu lieu le dîner au château de Schönbrunn; l'empereur, qui part ce soir pour la chasse, a pris ensuite congé de M. de Bismark.

VIENNE, 23 septembre.

Les organes officieux apprennent qu'après un examen approfondi de la situation actuelle, MM. de Bismark et Andrassy ont reconnu que les intérêts de l'Autriche et de l'Allemagne concordent en tous points et seraient certainement sauvegardés pacifiquement.

Voulant donner une première manifestation de cette entente, MM. de Bismark et Andrassy ont décidé de nommer des délégués pour négocier des allègements des tarifs douaniers entre les deux pays.

VIENNE, 23 septembre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, parlant de l'entrevue qui a eu lieu hier entre M. de Bismark et le comte Andrassy et qui a duré plusieurs heures, dit que les deux hommes d'Etat ont été très satisfaits de constater la conformité de leurs vues sur les questions qu'ils ont débattues.

Petite poste

M. S. G. à S. (Valais). — Absence se fait lourdement sentir. Etes suivi par les deux familles. La tapageuse attend le calendrier. Espère peut-être trouver autre chose. Notre capitale calme. Avons reçu bonnes nouvelles du couple voyageur. A quand retour?

M. J. r. c. à B. — Attendons incessamment nouveaux breviers. Recevrez lettre par prochain courrier. Question posée dans votre dernière missive ne peut être facilement résolue.

La Caisse d'Amortissement

DE LA DETTE PUBLIQUE

et ses Agences à

Bulle, Romont, Morat Châtel

Reçoivent

jusqu'au 27 septembre courant A MIDI

les demandes en conversion des titres de l'Etat de Fribourg appelés au remboursement par décret du 11 septembre 1879 ainsi que les souscriptions au nouvel emprunt de 21 millions.

Cours d'émission des nouvelles obligations du canton de Fribourg 98 1/2 % (360)

Le Crédit agricole et industriel

DE LA BROYE

à Estavayer

recevra, sans frais, du 22 au 27 septembre, à midi, les demandes de conversion des obligations et bons du Trésor de l'Etat de Fribourg appelés au remboursement, ainsi que les souscriptions au nouvel emprunt de 21 millions de francs. (359)

ÉTUDE D'AVOCAT

Agence de poursuites

J. HEIMO, Fribourg

LE BUREAU EST TRANSFÉRÉ, RUE DE LAUSANNE 137

Maison Roth, notaire,

Eau de vie de France

1^{re} qualité 18^e cartier à 52 fr. les 100 litres pris dans nos magasins, fût à rendre. Echantillons à la disposition. H 3567 Q (349)

Dietschy-Fasch & Cie à Bâle.

Vente de Tourbe, première qualité

A DES PRIX TRÈS MODIQUES

S'adresser à M^{me} Knuchel, magasin de cigares, rue de Romont, ou à M. J. Schneuw. (362) Brasserie du Midi.

SOCIÉTÉ

DES COUPONS COMMERCIAUX

Autorisée par le conseil d'Etat DU CANTON DE FRIBOURG

Messieurs les commerçants sont avisés qu'ils pourront se procurer dès ce jour des coupons commerciaux au magasin de M^{me} Majeux Savary, rue de Lausanne, à la librairie Meyer, rue des Epouses à Fribourg.

Le public pourra y échanger ses coupons contre des bons ou obligations au porteur de 100 francs remboursables par tirages semestriels, où les escomptes contre le paiement au comptant de 3 fr. 75, par cent francs de coupons.

Le gérant de la Société pour le canton de Fribourg. (361) H. Broillet.

REMBOURSEMENT

des obligations

DES EMPRUNTS DU CANTON DE FRIBOURG

4 1/2 % de 1858, 4 1/2 % de 1872, liquidation des biens des couvents et obligations du Trésor

Par décret du 11 septembre 1879, le Grand Conseil du canton de Fribourg a autorisé le conseil d'Etat de dénoncer pour être remboursé :

l'emprunt 4 1/2 % de 1858, le 10 janvier 1880.

l'emprunt 4 1/2 % de 1872, le 15 février 1880.

les emprunts 4 1/2 % pour liquidation des biens des couvents, le 31 mars 1880.

tous les emprunts par obligations du Trésor 4 1/2 % et 5 % encore en circulation, aux échéances des coupons de l'année 1880, quelle que soit la date de leur émission.

En exécution de ce décret et par suite de décision du conseil d'Etat, la direction des Finances du canton de Fribourg prévient les porteurs des obligations ci-dessus désignées, qui n'auraient pas opéré la conversion qui leur sera offerte, que le remboursement de leurs titres aura lieu aux époques ci-dessus désignées, aux domiciles ordinaires du paiement des coupons.

A partir des échéances ci-dessus, les obligations ainsi dénoncées ne produiront plus d'intérêts. Le montant des coupons non-échus qui ne seraient pas rendus avec les titres, sera retenu lors du remboursement du capital.

Offre de conversion

Ensuite de la convention du 19 août 1879 passée avec la Banque commerciale de Bâle qui s'est chargée à forfait du nouvel emprunt de 21 millions de francs, les porteurs d'obligations des emprunts appelés au remboursement auront le droit de convertir leurs titres en nouvelles obligations de cet emprunt, s'ils en font la demande du 22 au 27 septembre courant, aux domiciles de souscription et aux conditions indiquées dans le prospectus.

Les Receveurs d'Etat et le Receveur général recevront aussi les déclarations de conversion des porteurs de titres. Fribourg, le 12 septembre 1879.

Le Directeur des Finances,
LS WECK-REYNOLD.

EMPRUNT DU CANTON DE FRIBOURG

Fr. 21,000,000. - de 1879.

Intérêts 4 % l'an plus 1 % d'intérêt additionnel par an payable lors du remboursement.

Décret du Grand Conseil du 11 septembre 1879

Le canton de Fribourg a contracté auprès de la Banque commerciale de Bâle un emprunt de 21 millions de francs destiné au remboursement des emprunts suivants :

1) Emprunt de 1858, 4 1/2 % solde dû	Fr. 2,407,500 »
2) Emprunt de 1872, 4 1/2 % solde dû	» 13,399,000 »
3) Emprunt pour liquidation des biens des Couvents	» 597,000 »
4) Obligations du Trésor 4 1/2 % et 5 %	» 4,134,300 »
	Fr. 20,537,800 »

Par suite de cette opération financière le canton de Fribourg unifie la plus grande partie de sa dette en réglant son budget sur une longue période d'années. Il sera à même de réduire une partie de ses impôts, ce qui indique suffisamment une situation financière très avantageuse.

Conversion des titres de ces Emprunts en Obligations du nouvel Emprunt de 1879

- 1) Les porteurs de titres des emprunts mentionnés ci-dessus et dénoncés pour être remboursés auront la faculté d'en demander la conversion en nouvelles obligations du Canton de Fribourg au cours de 98 1/2 %.
- 2) Ils devront à cet effet présenter leurs titres accompagnés d'un bordereau détaillé du 22 au 27 Septembre (ce dernier jour jusqu'à midi seulement) à l'un des domiciles indiqués ci-contre pour les faire revêtir de l'estampille de conversion.
- 3) Les demandes de conversion ne seront reçues que pour des sommes divisibles par fr. 500.
- 4) L'échange des titres ainsi que le décompte des intérêts se feront plus tard. Avis en sera donné par les feuilles publiques.
- 5) Les nouvelles obligations seront productives d'intérêts à partir du 1^{er} Janvier 1880.
- 6) On peut se procurer des déclarations de conversion aux domiciles désignés ci-contre.

Conditions et Souscription

- 1) L'Emprunt de 21 Millions est divisé en Obligations de Fr. 500. — et de Fr. 1000. — au porteur. Elles peuvent être rendues nominatives par inscription.
 - 2) Ces obligations donnent droit à un intérêt annuel de 4 % payable par semestre et à un intérêt additionnel de 1 % par an payable lors du remboursement du capital.
- Par suite du service d'un intérêt additionnel de 1 % par an en sus de l'intérêt ordinaire de 4 %, les obligations sorties seront remboursables en

1881 par Fr. 505 » ou Fr. 1010 »
1882 » » 510 » » 1020 »
1883 » » 515 » » 1030 »
1890 » » 550 » » 1100 »
1900 » » 600 » » 1200 » et ainsi de suite.

- 3) Elles sont munies de coupons d'intérêts semestriels payables le 1^{er} Janvier et le 1^{er} juillet, la première fois le 1^{er} Juillet 1880.
- 4) Le remboursement du capital s'effectuera de 1881 à 1946 suivant un tableau d'amortissement joint aux obligations. Les obligations à rembourser seront désignées par le sort. Les tirages auront lieu en septembre, les remboursements le 1^{er} Janvier suivant, la première fois le 1^{er} janvier 1881.

Le canton de Fribourg se réserve le droit d'augmenter les remboursements prévus par le tableau d'amortissement et même de dénoncer tout l'emprunt. Il aura dans ce cas à faire une dénonciation de 6 mois. Les obligations sorties au tirage ou dénoncées seront toujours remboursées avec les intérêts additionnels afférents à l'année de remboursement.

- 5) Toutes les publications relatives au service des intérêts et au remboursement des obligations devront être faites par un journal de Fribourg, Bâle, Berné, Genève, Lausanne, Francfort et Strasbourg.
- 6) Le paiement des intérêts et le remboursement des Obligations en Capital et intérêts additionnels s'effectueront sans frais pour les porteurs à Fribourg, Bâle, Berné, Genève, Lausanne, Francfort et Strasbourg, dans les deux dernières villes, au choix du porteur soit en francs fédéraux soit en Marcs à 80 Pfennig le franc.
- 7) Les obligations du présent Emprunt ne pourront jamais être grevées par l'Etat de Fribourg d'un impôt quelconque à la charge des porteurs.
- 8) Le cours d'émission est de 98 1/2 %.
- 9) On souscrit chez les établissements et maisons de banque désignés ci-contre le 22, 23, 24, 25, 26, et 27 septembre, jusqu'à midi seulement.
- 10) On peut se procurer des feuilles de souscription aux domiciles de souscription.
- 11) Si le chiffre des demandes de conversion et celui des souscriptions dépassent ensemble les 21 millions ces dernières seules seront réparties proportionnellement.
- 12) Les versements pourront avoir lieu à la convenance des souscripteurs au domicile de souscription, immédiatement après la répartition, mais au plus tard jusqu'au 10 février 1880.
- 13) Les intérêts seront déduits ou ajoutés au taux de 4 % selon que le versement s'opérera avant ou après le 1 janvier, jouissance des obligations.
- 14) Il sera délivré pour chaque versement un certificat provisoire signé par la Banque Commerciale de Bâle et contresigné par le domicile de souscription. Ces certificats seront échangés plus tard contre les Obligations définitives.

Bâle, le 15 Septembre 1876.

Banque commerciale de Bâle.
Rudolf Kaufmann.
Benoit La Roche.
Oswald frères & Cie.

Les demandes de conversion et de souscription ainsi que les versements seront reçus dans le canton de Fribourg. Chez M. le Receveur Général, et MM. les Receveurs d'Etat; — A la Caisse d'Amortissement de la Dette publique et ses Agences A la Banque Cantonale Fribourgeoise et ses Agences; — chez MM. Weck & Zéby; — Au Crédit Gruyérien, à Bulle; — Au Crédit Agricole et Industriel de la Broye, à Estavayer.